

**Addenda A1 / Addendum 01**

Date : 10 juillet 2017 / *July 10th 2017*

Entrepreneur / *Contractors*

Dossier client  
No. 1410.3

Dossier Architecte  
No. 16-2270A

AUX SOUMISSIONNAIRES /  
*TO BIDDERS*

Réfection des bâtiments de services – Ensemble 1 /  
*Campground buildings rehabilitation – Package 1*

Maître de l'ouvrage / *Owner*

**Parcs Canada / *Parks Canada***

Parc National de Forillon / *National Park of Forillon*  
Québec, Canada

**Cet addenda contient / *This addendum includes :***

- **Addenda A1 en architecture; section de devis 00 91 13.01 - 3 pages 8,5''x 11''**
- ***Architectural Addendum A1; specification section 00 91 13.01 - 3 pages 8,5''x 11''***

**LE PRÉSENT ADDENDA A POUR BUT DE CORRIGER, COMPLÉTER ET PRÉCISER LES PLANS ET DEVIS EN ARCHITECTURE. Cet addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres concernant le projet mentionné ci-dessus.**

***THE PURPOSE OF THE FOLLOWING ADDENDUM IS TO MODIFY, COMPLETE OR ADD INFORMATION TO THE ARCHITECTURAL PLANS AND SPECIFICATIONS. This Addendum is an integral part of the Bid Documents of the project mentioned above.***

Les informations qui suivent remplacent les documents du dossier d'appel d'offres émis le 28 juin 2017 sur le site internet Achatsetventes.gc.ca.

*The following information replaces the tender documents posted on June 28<sup>th</sup> 2017 on the Buyandsell.gc.ca website.*

Le présent addenda s'incorpore aux documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et devis, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent. Les soumissionnaires doivent accuser réception de cet addenda en indiquant le numéro et la date dans leur soumission, faute de quoi celle-ci pourrait être rejetée.

*This Addendum is an integral part of the Bid Documents, and shall be interpreted in terms of and coordinated with said Bid Documents. All related costs resulting from this Addendum must be incorporated in the Contract Price. The following information replaces information contained in the Bid Drawings and Specifications as indicated. Bidders must acknowledge receipt of this Addendum by indicating the Addendum number and date in their Bid; lack of said indication may result in Bid rejection.*

## **.1 MODIFICATIONS AU DEVIS / CHANGES TO SPECIFICATIONS**

### **1. Section 01 00 10 - EXIGENCES GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES**

Ajouter l'article 1.6.2 / *Add the article 1.6.2 :*

.2 Pour les bâtiments AC, BD et F, la date de fin des travaux du 15 juin 2018 peut exclure les travaux relatifs à l'aménagement paysager indiqué au plan AP002a-b-f et AP003a-b-f; à l'exception des gros travaux de nivellement qui doivent être complétés pour le 15 juin.

1. Ajouter l'article 1.6.3 / *Add the article 1.6.3 :*

.3 Dans le cas de l'item 1.6.2 le bâtiment devra être accessible par l'APC et le public en tout temps jusqu'à la fin des travaux. L'entrepreneur est responsable de mettre en place les mesures adéquates d'accès au bâtiment et de protection approuvée par le Représentant de l'APC, afin d'assurer la sécurité du public.

2. Ajouter l'article 1.6.4 / *Add the article 1.6.4 : «*

.4 Dans le cas de l'item 1.6.2 la fin des travaux relatifs à l'aménagement paysager sera le 29 juin 2018.

3. Ajouter l'article 1.27 / *Add the article 1.27 :*

### 1.27 PLANS D'AMÉNAGEMENT GÉORÉFÉRENCÉS

- .1 L'entrepreneur recevra au début du projet un plan d'aménagement géoréférencé pour chaque bâtiment en format numérique; ces plans serviront entre autre à localiser les nouveaux bâtiments AC et BD ainsi que les éléments d'architecture du paysage »

## 2. Section 02 41 16.01 - TRAVAUX DE DÉMOLITION

1. Ajouter l'article 1.1.3 / *Add the article 1.1.3* :
  - .3 Pour le démantèlement des aménagements paysagers se référer à la section 02 41 13 – Démolition sélective d'ouvrages d'aménagement du terrain. »
2. Ajouter l'article 1.1.4 / *Add the article 1.1.4* :
  - .4 Pour la démolition des éléments structuraux se référer à la section 02 41 16.02 – Démolition des structures. »
3. Remplacer le numéro de l'article « 1.2.9 » par « 1.2.10 ». / *Replace the number of the article « 1.2.9 » by « 1.2.10 ».*
4. Ajouter l'article 1.2.9 / *Add the article 1.2.9* :
  - .9 Section 02 41 16.02 – Démolition des structures
5. Article 3.1.4 : Enlever la phrase / *Article 3.1.4 : Remove the phrase* :  
«Pour le démantèlement des aménagements paysagers, se référer aux sections 02 41 13 – Démolition sélective d'ouvrages d'aménagement du terrain.»

## 3. Section 10 11 23 - TABLEAU D'AFFICHAGE

1. Article 2.4 : Ajouter « aimantée » après les mots « porcelaine blanche » / *Article 2.4 : Add « aimantée » after the words « porcelaine blanche ».*
2. Article 3.3.1: Remplacer « installer le tableau à l'horizontal » par « installer le tableau à la verticale » / *Article 3.3.1: Replace « installer le tableau à l'horizontal » by « installer le tableau à la verticale ».*

## .2 MODIFICATIONS AUX DESSINS / CHANGES TO DRAWINGS

1. Page A201f : Enlever la base d'appareil à construire sur le plan 3/A201f entre les axes 2 et 3 ainsi que la note 4 (note triangle). Enlever la note 4 de la légende Notes Construction Toiture. / *Page A201f: Remove the ventilator base shown on plan 3/A201f and located between axis 2 and 3 and remove the note 4 (note in triangle). Remove note 4 in the Roof Construction Notes legend.*

2. Page A301f : Enlever la base d'appareil à construire sur les élévations 2 et 3 ainsi que la note 2. Enlever la note 2 de la légende Notes Élévation. / *Page A301f: Remove the ventilator base shown on elevations 2 and 3 and remove the note 2. Remove note 2 in the Elevation Notes legend.*
3. Page A451f: Enlever le détail; 6 – Détail base de toit. / *Page A451f: Remove detail 6 – Roof base detail.*
4. Page couverture des dessins du bâtiment BD : Enlever le rendu artistique ainsi que la note en dessous en lien avec le rendu. / *BD building front page: Remove the artistic rendering and the related note just below.*
5. Pages A201a, A201b et A201f : ajouter un symbole graphique indiquant les points cardinaux à côté des plans du rez-de-chaussée des plans des bâtiments AC, BD et F tel que montré sur les pages AP002a, AP002b, et AP002f. / *Pages A201a, A201b and A201f: add a graphic symbol indicating cardinal points next to the ground floor plans of the building AC, BD and F as shown on pages AP002a, AP002b, and AP002f.*
6. Page A251f - Note 1 - Notes Construction Plafond: Remplacer « 3/A411f » par « 1/A411f ». / *Page A251f - Note 1 – Ceiling Construction Notes: Replace « 3/A411f » by « 1/A411f ».*
7. Page A251a - Note 1 - Notes Plafond: Remplacer « 7/A412a » par « 8/A412a ». / *Page A251a - Note 1 – Ceiling Notes: Replace « 7/A412a » by « 8/A412a ».*
8. Page A251b - Note 1 - Notes Plafond : Remplacer « 7/A412b » par « 8/A412b ». / *Page A251b - Note 1 – Ceiling Notes: Replace « 7/A412b » by « 8/A412b ».*

**FIN DE LA SECTION**